



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **1 octobre 2020**

Compte rendu affiché le **7 octobre 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **25 septembre 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents :

**Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI**

Objet :

-----

Acquisition de biens immobiliers 11 allée des Marronniers

V\_DEL\_201001\_13

## **Rapport de Madame GIANNETTI**

### **Mesdames, Messieurs,**

Par courriers des 16 décembre 2019 et 10 mars 2020, la commune a demandé à la Métropole de Lyon d'exercer son droit de préemption sur la vente en trois lots de copropriété d'un immeuble situé 11 allée des Marronniers (parcelle AT 30), appartenant à monsieur Beaugiraud.

Cet immeuble correspond en effet à l'ancienne tour carrée du château de Vaulx-en-Velin. D'après les études historiques dont nous disposons, elle aurait été construite à la fin du seizième siècle par Etienne de Mucio.

Profondément transformée quant à son aspect extérieur, elle a en revanche conservé à l'intérieur des éléments architecturaux de grande qualité (salles voûtées, charpente...).

La commune mène depuis plusieurs années une politique d'acquisition systématique des différents éléments composant le château, dont la propriété a été dispersée au fil du temps. L'acquisition de ce bâtiment vient compléter celles qui ont déjà été effectuées, et est nécessaire au projet de rénovation et de valorisation de ce patrimoine emblématique de notre ville.

L'acquisition de la tour marque une étape importante.

La préemption engagée par la Métropole concerne :

- un appartement au deuxième étage, d'une surface de 109,70 m<sup>2</sup> (lot 4), et un tiers indivis du garage (lot 1), vendus au prix de 108 700 € ;

- un appartement au premier étage, d'une surface de 102,45 m<sup>2</sup> (lot 3), et un tiers indivis du garage, vendus au prix de 124 000 € ;

- un appartement au rez-de-chaussée, d'une surface de 39,90 m<sup>2</sup> (lot 2), et un tiers indivis du garage, vendus au prix de 47 300 €.


Le service du Domaine, consulté, a confirmé les prix de vente par ses avis du 30 janvier 2020.

Les arrêtés de préemption ont été signés le 18 juin 2020. La Métropole de Lyon a adressé à la commune une promesse d'achat avec engagement de préfinancement pour chacun des trois biens vendus.

### **Après avoir délibéré, décide :**

- ▶ l'acquisition par la ville des lots de copropriété de l'immeuble 11 allée des Marronniers ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer tous les actes relatifs à ces acquisitions.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/10/2020  
Reçu en préfecture le 14/10/2020  
Affiché le   
ID : 069-216902569-20201001-V\_DEL\_201001\_13-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** les avis des Domaines en date du 30 janvier 2020 ;

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de poursuivre l'acquisition des éléments constitutifs du château de Vaulx-en-Velin, et notamment de la tour carrée ;

**Entendu** le rapport présenté le 1<sup>er</sup> octobre 2020 par Madame Joëlle GIANNETTI, conseillère, déléguée aux Jumelages et aux Relations internationales ;

**Après avoir délibéré, décide :**

- ▶ l'acquisition par la ville des lots de copropriété de l'immeuble 11 allée des Marronniers ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer tous les actes relatifs à ces acquisitions.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 38</b>
Votes Pour : 36
Votes Contre : 0
Abstention : 2
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 01 octobre 2020 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**